Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260605-20260504-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET

Séance du vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19
Présents : 15
Pouvoir : 4
Nombre d'absents excusés : 4
Nombre d'absents non excusé : 0

Date de convocation et d'affichage : lundi 1er juin 2026.

Etaient présents : Madame Roseline ABALÉA, Madame Axelle BLASZKA, Monsieur Jacques GOLIVET, Madame Audrey JOUBIER, Madame Nicole KERISIT, Monsieur Bernard LECUMBERRY, Monsieur Bernard LEPAIGNEUL, Madame Elisabeth LE PAPE, Madame Egle MAILLARD, Monsieur Thierry NUSS, Monsieur Jean-Roger PLANÇON, Monsieur Hugo RICHEUX, Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Madame Marie-Madeleine TROADEC-RIGAUD, Madame Clémence ROYER.

Absents excusés ayant donné pouvoir : de Monsieur Jérôme BOUGEARD à Monsieur Hugo RICHEUX ; de Monsieur Mathieu CAUMETTE à Monsieur Thierry NUSS ; de Monsieur Richard LEFEUVRE à Monsieur Jean-Roger PLANÇON ; de Madame Murielle MAUFROY à Madame Axelle BLASZKA.

Absent non excusé : Néant

La séance a été déclarée ouverte à 19h00.

Madame Elisabeth LE PAPE a été nommée secrétaire de séance.

****

Délibération n°2026 / 05 / 04 : 5 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : **Désignation de 2 délégués à l'Association pour le Développement de la Vallée de la Rance (A.D.V.R).**

Monsieur le Maire rappelle que l'Association pour le Développement de la Vallée de la Rance (A.D.V.R), créée en 1998, réunit 12 communes riveraines : Saint-Malo, Dinard, Saint-Jouan-des-Guérets, Saint-Père-Marc-en-Poulet, Saint-Suliac, La Ville-es-Nonais, Pleudihen-sur-Rance, Plouër-sur-Rance, Langrolay-sur-Rance, Le Minihic-sur-Rance, Pleurtuit, La Richardais.

L'adhésion de l'ensemble des communes a permis de développer des échanges et de créer une solidarité intercommunale et interdépartementale et de mettre en œuvre des opérations d'animations, de développement et de promotion.

L'ADVR a pour but de valoriser, de promouvoir et de dynamiser le territoire de la vallée de la Rance. Elle travaille à la fois sur le plan touristique, culturel et de la préservation du patrimoine local (en combinant histoire, tradition maritime et environnement).

L'action de l'ADVR s'inscrit en parfaite complémentarité avec les initiatives locales de protection de l'environnement, notamment la dynamique liée au **Parc naturel régional (PNR) Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude**, qui englobe plus largement ce territoire d'exception.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260605-20260504-DE

Conformément aux statuts de l'association, deux membres de droit (un titulaire et un suppléant) sont désignés par le conseil municipal.

Ont déposé leur candidature :

- Membre titulaire : Monsieur Jean-Francis RICHEUX
- Membre suppléant : Madame Axelle BLASZKA
- Membre suppléant : Madame Clémence ROYER

Monsieur le Maire propose de procéder à un vote à main levée :

- Membre titulaire : Monsieur. Jean-Francis RICHEUX 19 voix
- Membre suppléant : Madame Axelle BLASZKA : 7 voix
- Madame Clémence ROYER : 2 voix

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

➢ **DE DESIGNER**, membres de droit de l'Association de Développement de la Vallée de la Rance :

- Membre titulaire : M. Jean-Francis RICHEUX
- Membre suppléant : Mme Axelle BLASZKA

Le Maire,

Jean-Francis RICHEUX

MAIRIE de St-PERE-MARC-EN-POULET
35 (Ille-et-Vilaine)